



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80358

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, afin de promouvoir des campagnes de préventions adaptées aux défis, il ne serait pas nécessaire d'élaborer des discours distincts pour les personnes séropositives et pour les personnes séronégatives. En effet, selon le Conseil national du Sida, la prévention de l'exposition au VIE ou de sa transmission demande la mise en oeuvre de stratégies individuelles spécifiques pour protéger l'autre et se protéger, et repose sur des mécanismes différents. Ces différences pourraient conduire à adapter les messages et à envisager des discours différenciés pour les personnes séropositives et celles qui sont séronégatives. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), les centres de coordination régionale de la lutte contre le VIH (COREVIH) et les associations pourraient travailler à l'élaboration de ces messages différenciés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80358

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11228